



**PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Virginie GRIVAULT, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, Jocelyne MARTIN, AMBROIS Denis, Pascal MONJAL, Jean-Claude CHAUVEAU,

Secrétaire de séance : Virginie GRIVAULT

ABSENTS EXCUSES

Sophie FRANÇOIS a donné pouvoir à Delphine AUDOUIN
André D'ACUNTO a donné pouvoir à Mariette SOUCHET
Peggy POTIER a donné pouvoir à Denis AMBROIS
Pierre LAMBERT a donné pouvoir à Danièle ADAM
Maryline LANDRE

ABSENT

Christian CAILLEAU

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	21
. Nombre de pouvoirs :	4
. Nombre de votants :	25

Date d'affichage de la présente délibération : 11/04/2017
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 11/04/2017

Séance du vendredi 7 avril 2017 – 19 h

La nomination de Virginie GRIVAULT comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2017 – V – 1 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2017

Dans le cadre de l'extension de la communauté d'agglomération, le comité de pilotage avait acté le principe que l'année 2017 soit une année neutre pour les contribuables et les collectivités. Ainsi, le total des taux communaux et intercommunaux 2017 devaient être égaux à la somme des taux de 2016.

Cependant, la loi de finances pour 2017 comprend certaines dispositions qui interdisent à l'intercommunalité de pouvoir procéder à une harmonisation complète de la politique fiscale, notamment en matière d'abattements. Cette harmonisation ne pourra être assurée qu'en 2018.

Le cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES a pris en compte ces dispositions et remis des propositions à la communauté d'agglomération.

Celles-ci seront étudiées lors du prochain conseil communautaire avec pour base de travail le tableau ci-dessous concernant Montreuil Bellay :

	Commune 2016	Interco 2016	Total 2016	Commune 2017	Interco 2017	Total 2017	Variation 2017/2016
TH	15.94	8.91	24.85	15.84	9.18	25.02	+ 0.7 %
TFNB	47.07	2.01	49.08	46.79	2.47	49.26	+ 0.3 %
FB	28.58	0.80	29.38	28.10	1.28	29.38	

Un nouveau courrier fait part des taux suivants :

	Commune 2016	Interco 2016	Total 2016	Commune 2017	Interco 2017	Total 2017	Variation 2017/2016
TH	15.94	8.91	24.85	15.84	9.18	25.02	+ 0.7 %
TFNB	47.07	2.01	49.08	46.79	3.31	50.10	+ 2.07 %
FB	28.58	0.80	29.38	28.10	1.28	29.38	

Dans l'hypothèse où l'assemblée décide de maintenir la pression fiscale à son niveau 2016, il faudrait alors arrêter les taux suivants :

	Total 2016	Total 2017	Ecart	Tx communaux proposés par CASLV pour 2017	Formule d'ajustement	Taux ajusté pour 2017	Variation
TH	24.85	25.02	+ 0.17 pts	15.84	= 15.84 – 0.17	15.67	- 1.7 %
TFNB	49.08	50.10	+ 1.02 pts	46.79	= 46.79 – 1.02	45.77	- 2.7 %
FB	29.38	29.38	---	28.10	----	28.10	-----

Au vu des dispositions communautaires et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRETE les taux d'imposition communaux 2017 tel qu'il suit :

Taxe d'habitation	15.67 %
Taxe foncière non bâtie	45.77 %
Taxe foncière bâtie	28.10 %

- **DEMANDE** à ce que le différentiel de produit généré par la baisse supplémentaire des taux actée par l'assemblée, pour maintenir la pression fiscale à son niveau de 2016, soit pris en charge par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2017 – V – 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la réception des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

CHAILLER Thierry et BESNARD Marie-Aline 185 rue de Doué 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : 185 rue de Doué et Chemin de Rochefort Section AR 18, 258, 259 et YN 26 respectivement d'une superficie de 895 m ² , 510 m ² , 32 m ² et 835 m ²
DUPONT Sylviane - veuve BARON 30 Résidence du Parc 49400 Varrains	Immeuble bâti sis : 68 boulevard de l'Ardenne Section BK n° 367 d'une superficie de 546 m ²

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016 déléguant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres qu'elles avaient définis préalablement au transfert de la compétence PLUI tout en conservant l'exercice de celui-ci sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Vu la délibération n° 2016 – IV – 6 du conseil municipal en date du 13 mai 2016 acceptant la délégation

Vu l'ensemble des publications réglementaires

Considérant que les déclarations ci-dessus ont été réceptionnées en mairie après le 17 juin 2016,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

SOMMAIRE :

N° 2017 – V – 1 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2017

N° 2017 – V – 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La séance est levée à 19H30.

Virginie GRIVAULT
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay

